INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-ZÉPHIRIN-DE-COURVAL
(MRC NICOLET-YAMASKA)

Le conseil de la municipalité de Saint-Zéphirin-de Courval siège en séance ordinaire ce, LUNDI, 5 OCTOBRE 2026 à 20 h à l'endroit habituel des séances du conseil sous la présidence du maire Mathieu Lemire.

Sont présents à cette séance les conseillers et conseillères suivants :

#1	Yvan Fréchette	#4	Hugo Bourassa
#2	Sylvie Jutras	#5	Caroline Bouchard
#3	Yohann Hamel-Lopez	#6	François Leclerc

➢ Assiste à la séance, Hélène Chassé, greffière-trésorière.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

125-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRANÇOIS LECLERC

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, en laissant ouvert à tout autre sujet d'intérêt pour la municipalité

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2026

126-10-2026

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval tenue le 14 septembre 2026 a été transmis par voie électronique au maire et aux membres du Conseil;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 et ce, préalablement à la séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres présents du Conseil municipal renoncent à la lecture dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YOHANN HAMEL-LOPEZ
Et résolu par ce Conseil :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2026 soit et est adopté tel que présenté.

QUE le maire et la greffière-trésorière soient autorisés à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

PÉRIODE DE QUESTION

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Le maire, MONSIEUR MATHIEU LEMIRE, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

CORRESPONDANCE DU MOIS

- Aucune correspondance

ADMINISTRATION, FINANCEMENT ET RESSOURCES HUMAINES

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS

Conformément à l'article 176.4 du C.M., la greffière-trésorière dépose, deux états comparatifs des revenus et des dépenses.

Le premier état comparatif compare les revenus et les dépenses de l'exercice financier courant, jusqu'au 30 septembre 2026 comparativement à la même date de l'année précédente.

Le deuxième état comparatif compare les revenus et dépenses à ceux prévus par le budget de cet exercice.

RÉTROCESSION LOT 5 885 062 – DOMAINE DES CAPUCINES ET MANDAT NOTAIRE BOUCHER

127-10-2026

CONSIDÉRANT QUE les obligations de construction dans un délai de 24 mois n'ont pas été respectées par les propriétaires du lot 5 885 062;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE JUTRAS

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

QUE la municipalité confie à Me Boucher le mandat d'exécuter la rétrocession;

QUE la municipalité rembourse aux propriétaires le prix payé excluant l'acompte versé, sans que les propriétaires ne puissent réclamer d'autres indemnités que le remboursement de la somme effectivement versée;

QUE l'acompte versé et toutes les améliorations faites audit terrain portant le numéro de lot 5 885 062 appartiendront comme autres dommages liquidés à la Municipalité;

QUE les frais et honoraires engendrés par cette rétrocession, de même que le coût des copies requise de l'acte de rétrocession, dont une pour le présent vendeur et de l'inscription au registre foncier seront aux entiers dépens du rétrocédant;

QUE la somme de 4 500 $ soit transmises à l'ordre du notaire mandaté par le rétrocédant;

QUE Monsieur Mathieu Lemire, maire et Madame Hélène Chassé, directrice générale et greffière de la Municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à la rétrocession du lot 8 885 058 du Cadastre officiel du Québec.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

ADOPTION DES COMPTES À PAYER, PAYÉS ET DES SALAIRES VERSÉS POUR LE MOIS :

Comptes à payer 30 septembre 2026	111 973.30 $
Salaires versés au 30 septembre 2026	29 429.42 $
Comptes payés avec la Visa 31 août 2026	647.30 $
Total	142 050.02 $

« Je soussignée, Hélène Chassé, trésorière, certifie et atteste par la présente que des fonds sont disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus sont projetées ».

Hélène Chassé, g.m.a.
Directrice-générale & greffière-trésorière

128-10-2026

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes à payer en date du 30 septembre 2026;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil d'approuver la liste des comptes totalisant la somme de 142 050.02 $ pour la période se terminant le 30 septembre 2026, incluant les salaires et autorise le paiement des comptes dus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

TRAVAUX PRÉVENTIFS ET CORRECTIFS – ROUTE LASSONDE

129-10-2026

ATTENDU QUE la municipalité perçoit des droits des carrières et sablières et de la *Loi sur les compétences municipales;*

ATTENDU QU'un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques a été dûment constitué;

ATTENDU QUE des travaux de réfection sont requis sur la route Lassonde;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR HUGO BOURASSA

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser l'affectation d'une de de 9 200 $ provenant exclusivement du *Fonds réservé – Carrières et sablières* pour le financement des travaux de pulvérisation sur la route Lassonde.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

AUTORISATION DE PASSAGE CLUB MOTOS-NEIGE DES ÉRABLES – SAISON 2026-2027

130-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR YVAN FRÉCHETTE

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser le Club de Motos-neige des Érables inc. à traverser les routes et rangs, Pioui, de l'Église, Saint-François et Saint-Michel de la municipalité de Saint-Zéphirin-de-Courval pour la saison 2026-2027.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AUTORISATION DE PASSAGE CLUS QUAD LES BAROUDEURS – SAISON 2026-2027

131-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR HUGO BOURASSA

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'autoriser le Club Quad « Les baroudeurs » à circuler sur les routes et rangs prévus au Règlement no. 09-2018 – Autoriser la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux pour la saison 2026-2027

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

HYGIÈNE DU MILIEU

PARTICIPATION DE LA MUNICIPALITÉ AU CONTRÔLE BIOLOGIQUE DES MOUCHES NOIRES

132-10-2026

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a participé au contrôle biologique des mouches noires de 2018 à 2022 et de 2024-2026;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de La Visitation-de-Yamaska sera mandataire de ce dossier auprès des municipalités en parties;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a évalué la pertinence de ce contrôle biologique des mouches noires;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite améliorer la qualité de vie de sa population ainsi que celle des touristes au sein de sa municipalité afin que les gens puissent profiter de tous les bons moments en période estivale;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CAROLINE BOUCHARD

Et résolu par ce Conseil que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

D'accepter l'offre de service de GDG Environnement pour le traitement larvicide pour un montant forfaitaire de 11 250 $ (excluant les taxes) pour des traitements larvicides aux abords de la rivière Nicolet pour les années 2027, 2028 et 2029.

De mandater la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska pour la demande de permis auprès du ministère de l'Environnement;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

LOISIRS ET CULTURE

RÉSUMÉ SONDAGE DE SATISFACTION CONCERNANT LE CAMP DE JOUR;

La responsable du dossier loisirs, Caroline Bouchard, nous présente un résumé du sondage de satisfaction concernant le service de camp de jour de 2026.

RAPPORT BIBLIOTHÈQUE ANNÉE 2026

Un rapport des activités de 2026 est présenté aux membres du conseil par Sylvie Jutras.

- Rencontre réseau biblio juin 2026 et octobre 2026
- Élagage de livres et casse-tête
- Échange de livres
- Club de tricot
- À souligner
- Casse-tête communautaire
- Visite de soutien offerte par le Réseau Biblio
- Activités à venir
- Proposition des activités prévues pour 2027

AVIS DE MOTION, RÈGLEMENT ET GREFFE

DEMANDE DE CONTRIBUTIONS, DONS ET AUTRES SUJETS

GUIGNOLÉE – RÉCOLTE DE DENRÉES NON-PÉRISSABLES – OCTOBRE ET NOVEMBRE

Une guignolée se tiendra en partenariat avec Centre d'actions bénévoles du Lac St-Pierre et Moisson Centre-du-Québec.

- Expertise et logistique déjà en place et reconnue
- Contribution financière modulable
- Appel aux dons et demande d'aide via l'organisme CAB
- Boîte de collecte de denrées non périssables au bureau municipal dans le hall d'entrée
- La municipalité ira porter les denrées au CAB

VARIA

Projet de financement pour les organismes du territoire

Dans le cadre de son engagement envers la communauté, la **RIGIDBNY** met en place un projet de financement destiné aux organismes de son territoire.

Par cette initiative, la RIGIDBNY versera **1 $ à un organisme pour chaque sac de feuilles recueilli** lors des activités de collecte réalisées par celui-ci. Ce projet vise à soutenir financièrement les organismes participants tout en favorisant une gestion responsable des matières organiques et l'embellissement de nos municipalités.
Les organismes intéressés sont invités à participer à cette démarche collective qui permet de contribuer à la fois à la protection de l'environnement et au financement de leurs activités.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

RAPPORT DES COMITÉS ET TOUR DE TABLE DES ÉLUS

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus à faire leur rapport de comité et un tour de table leur est accordé. Les rapports et le tour de table ne sont pas consignés au procès-verbal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Monsieur Mathieu Lemire, invite les élus et les citoyens à poser leurs questions. Les questions posées, s'il y a lieu, ne sont pas consignées au procès-verbal.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

133-10-2026

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR HUGO BOURASSA
Et résolu par ce Conseil qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever cette séance ordinaire à 20 h 35.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

_____ _____
MAIRE GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Mathieu Lemire, maire, ai pris connaissance de l'intégralité des résolutions du présent procès-verbal et ne désire pas utiliser mon droit de veto.

Signé à Saint-Zéphirin-de-Courval ce 7 octobre 2026, à 13 h 05.

(s) _____
Mathieu Lemire, maire